

Interpellation du comité du Groupe agricole**500 millions pour soutenir les investissements : l'agriculture oubliée ?**

Dans le courant de l'été, le ~~président du~~ Conseil d'Etat annonçait son intention de débloquer un demi-milliard de francs pour soutenir l'économie cantonale.

Selon les informations relayées par la presse, ce paquet financier devrait profiter aux projets d'agglomération, à la production d'énergie verte et aux économies d'énergie ainsi qu'à la dynamisation de l'économie en général. Curieusement, nulle trace de l'agriculture parmi les bénéficiaires de ce programme.

Pourtant, le constat doit être fait que les moyens mis à disposition par le Canton pour financer les investissements dans l'agriculture sont insuffisants, dans trois domaines au moins :

- Les crédits d'améliorations foncières : le Grand Conseil a voté en début d'année un crédit-cadre de CHF 32 millions pour la période 2010-2014 (!). Or, ce crédit qui, soit dit en passant, est inférieur aux dépenses effectives des périodes précédentes, est manifestement insuffisant. En effet, plusieurs requérants se sont vus inviter par le SDT à « patienter », le programme d'investissements étant annoncé complet jusqu'à fin 2012.
- Les crédits d'investissement du Fonds d'investissement rural FIR : la nouvelle loi sur l'agriculture vaudoise adoptée en 2010 par le Grand Conseil prévoit un élargissement du champ d'intervention du FIR. Réservé sous l'ancienne loi aux seuls propriétaires fonciers, le FIR bénéficie désormais aux exploitants d'entreprises agricoles, qu'ils soient propriétaires ou fermiers. Il peut également être sollicité pour le financement d'installations de mise en valeur de la production, ce qui n'était pas le cas précédemment. Il en résulte un besoin de financement accru nécessitant une dotation supplémentaire de 10 millions du FIR (EMPL sur l'agriculture vaudoise, page 108).
- En ce qui concerne enfin le patrimoine de l'Etat, il faut relever que le domaine agricole de Grange-Verney, qui est mis à contribution par l'Ecole d'agriculture pour dispenser l'enseignement pratique, doit faire l'objet d'investissements urgents pour la mise aux normes des écuries.

A la lumière de ces constats, le comité du Groupe agricole se permet d'interpeller le Conseil d'Etat et de lui soumettre les questions suivantes :

- Le Conseil d'Etat estime-t-il normal que des projets individuels ou collectifs doivent être retardés de plusieurs mois, voire même privés de soutiens publics lorsqu'ils ne peuvent être différés, en raison d'une dotation budgétaire insuffisante ? Si non, pour quelles raisons le Conseil d'Etat n'a-t-il pas saisi l'opportunité d'inclure cette mesure dans le programme d'investissements annoncé ?
- Pour quelle raison le Conseil d'Etat n'a-t-il pas fait figurer la dotation supplémentaire de 10 millions du fonds FIR, expressément mentionnée dans l'EMPL de la Lagr_VD et non contestée lors des débats du Grand Conseil sur la Lagr_VD, parmi les mesures du programme précité ?
- La mise aux normes du domaine de Grange-Verney est un investissement prioritaire puisqu'il en va de la conformité des installations de détention du bétail aux normes de la protection des animaux. Quand et comment le Conseil d'Etat entend-il répondre à ces exigences ?

Corsier-sur Vevey, le 20 septembre 2011

Pierre Volet

Pos de développement